

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1922)  
**Heft:** 21  
  
**Rubrik:** Offres et demandes de représentation

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

b) Au Département fédéral de l'économie publique, service de l'importation et de l'exportation ;

N° du Tarif : Désignation de la marchandise :

- 708 Déchets provenant du travail du fer (limaille, tournures, etc.).  
 711 Débris de fer et ferraille.  
 869 a/c Or, argent, platine, non ouvrés.  
 869 d Or, monnayé.

## France

### EXPORTATION

#### Dérogation à la prohibition de sortie

Jusqu'à nouvel ordre, les marchandises suivantes peuvent être exportées sans autorisation préalable :

Conсерves de viandes en boîtes.

(Journal Officiel du 5 janvier 1922).

Envois de légumes secs effectués par colis isolés d'un poids ne dépassant pas 100 kilogrammes;

Envois de légumes secs expédiés avec d'autres graines de semence, sans que le poids total des légumes secs puisse dépasser 100 kilogrammes par envoi.

(Journal Officiel du 8 janvier 1922).

Légumes secs exotiques dont l'origine peut être établie au moment de l'exportation;

Sucre d'origine étrangère, pris en entrepôt;

Sucre raffiné provenant d'admission temporaire;

Alcools d'industrie.

(Journal Officiel du 8 janvier 1922).

Tuiles ordinaires non pressées et sans emboîtement, tuiles mécaniques ou à emboîtement et accessoires de couverture, lorsque l'exportation est effectuée par un bureau de douane placé au sud de la ligne Bordeaux-Bellegarde (y compris les douanes de Bordeaux et de Bellegarde) et que les tuiles proviennent d'une fabrication située dans la même région.

(Journal Officiel du 2 février 1922).

### DOUANES

#### Nouveaux coefficients de majoration

Le tableau des coefficients de majoration des droits de douanes, annexé au décret du 29 juin 1921, est complété ou modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les produits ci-après désignés :

N° du tarif d'entrée :	Coefficients de majoration :
ex-198 Huiles de graissage, huiles lourdes et résidus de pétrole et d'autres huiles minérales, autres que les résidus dits gas oil, fuel oil et road oil, et les brais admissibles à un autre régime que les cokes,.....	3

(Décret du 9 janvier 1921).

N° du tarif d'entrée	Coefficients de majoration
ex-89 Graines à ensemencer :	
Betteraves décortiquées.....	2
Betteraves non décortiquées...	2

(Décret du 19 janvier 1922).

D'autre part, les droits de douane ont été réduits de la façon suivante, pour les marchandises ci-après désignées :

N° du tarif	Tarif général : minimum : les 100 kilos
ex-89 Graines à ensemencer :	
Betteraves décortiquées..... fr. 90	45
Betteraves non décortiquées.. — 60	30

(Décret du 12 janvier 1922).

## OFFRES ET DEMANDES DE PRÉSENTATION

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de maisons suisses ou en Suisse de maisons françaises sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

Ces derniers temps, plusieurs demandes nous sont parvenues *d'exportateurs suisses de fromages* qui cherchent des représentants dans la province française.

D'autre part, nous cherchons en Suisse de bons représentants pour des *vins et spiritueux français*.

## QUELQUES ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche. Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX : 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

#### Sociétés Suisses à Paris

a) *Oeuvres et Sociétés de bienfaisance et de secours* :

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ESPÉRANCE SUISSE", 28, rue Aumaire.